Irice
CERTIFYING IMPACT

10 rue du Lieutenant Parayre
Espace Wagner, Bâtiment A2
13290 Aix-en-Provence
09 70 70 75 35 · irice-certification.com

OpenNAT et crédits biodiversité : le rôle d'IRICE

OpenNAT
LE BILAN NATURE DES PROJETS

Dossier de presse, 25 octobre 2026. IRICE, organisme de certification, Aix-en-Provence, société du groupe NORMAXIS.

L'essentiel

- OpenNAT mesure la nature qu'un projet de construction consomme sur son site et par ses matériaux, en mètres carrés d'habitat équivalent (m²HE) intégrés sur 50 ans. La méthode, ses tables et son moteur sont libres et publics ; NORMATYS les édite, IRICE édite l'outil de calcul en ligne.
- Deux dispositifs de financement s'appuient sur OpenNAT. Les crédits OpenNAT rémunéreront un gain de nature mesuré et vérifié : leur méthode est soumise au Biodiversity Standard Council et aucun crédit n'est émis avant sa validation. La contribution de maintien OpenNAT, en vigueur depuis le 25 octobre 2026, finance l'entretien écologique vérifié d'espaces de nature ; ce n'est pas un crédit.
- IRICE certifie les opérations selon les référentiels Effinature et l'additif Effinature HVE, dont le contrôle sur place tous les deux ans conditionne chaque versement de la contribution de maintien. IRICE n'émet aucun crédit, ne tient pas le registre et ne fixe aucun prix.

Qui est IRICE

IRICE est un organisme de certification tierce partie de la performance écologique des projets immobiliers, installé à Aix-en-Provence. Il applique les référentiels Effinature, dont NORMATYS est propriétaire : construction neuve (NCO), rénovation (EVO), aménagement (HOR) et l'additif Effinature HVE pour la gestion écologique des espaces de nature en exploitation. Ses évaluateurs examinent les dossiers et les sites ; la décision de certification revient à IRICE ; chaque certificat est inscrit au registre public des opérations certifiées, sur effinature.com.

OpenNAT en chiffres

Repère	Valeur
Unité	m² d'habitat équivalent (m²HE) : un m² d'un habitat de qualité maximale
Horizon du calcul	50 ans, année par année

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 €
RCS Aix-en-Provence 835 324 112
Société du groupe NORMAXIS

Repère	Valeur
Indicateurs	Cnat (site), Inat (matériaux et chantier), Snat = -(Cnat + Inat), Bnat (coefficient de biotope)
Types d'habitat	191, chacun avec sa grille d'état et ses délais de maturation
Conventions de méthode	70, écrites et numérotées
Incertitude	1 000 tirages sur les intervalles des tables
Vérification du moteur	73 cas d'un banc retrouvés par un carnet de calcul écrit à part
Licences	texte et tables CC BY 4.0 ; moteur et outil AGPL-3.0

Tant que le Biodiversity Standard Council n'a pas validé la méthode OpenNAT 1, ses seuils sont des propositions et ses résultats ont une valeur indicative : un résultat OpenNAT ne vaut ni certification ni, à lui seul, allégation environnementale.

Les crédits OpenNAT

La méthode OpenNAT Crédits, version 1 du 24 octobre 2026, décrit des crédits de gain de nature. Elle est soumise au Biodiversity Standard Council ; aucun crédit n'est émis avant sa validation. Ses règles :

- un crédit vaut 1 000 m²HE·an de gain créditable, soit l'ordre de grandeur de 20 m² d'écosystème de référence en pleine intégrité pendant 50 ans ;
- le gain se mesure au-delà d'un scénario de référence et de tout ce que la réglementation impose déjà, et il est retenu au 10e centile des tirages, non à sa valeur centrale ;
- un crédit n'est émis que pour un gain constaté par relevé ; une réserve commune de 20 à 40 % de chaque émission couvre les pertes ; le gain est garanti 50 ans par une obligation réelle environnementale et un plan de gestion financé ;
- pas de crédit de perte évitée ; un crédit est acquis pour un usage propre puis retiré, il ne se revend pas en version 1 ; un gain n'est crédité qu'une fois, sur un seul registre ;
- un crédit retiré permet de déclarer une contribution chiffrée à la restauration d'un site identifié, jamais une neutralité, une compensation ou un impact positif global ;
- NORMATYS écrit la méthode, un vérificateur tiers vérifie, le registre émet ; aucun d'eux ne détient de crédits ni n'est rémunéré selon leur prix ou leur volume.

La méthode s'est construite en regard des cadres publiés : Verra Nature Framework, Plan Vivo PV Nature, principes de la Biodiversity Credit Alliance, Biodiversity Net Gain anglais.

La contribution de maintien OpenNAT

En vigueur depuis le 25 octobre 2026, elle permet à une entreprise de financer l'entretien écologique d'espaces de nature qu'elle ne possède pas : jardins de résidences, abords de bureaux, parcs de quartiers d'opérations certifiées Effinature. Le contributeur ne paie qu'après chaque contrôle Effinature HVE réussi, mené sur place tous les deux ans par un organisme certificateur tiers. Le prix, publié par NORMATYS, est de 1,50 € HT par m² d'espaces végétalisés et en eau et par an. Le propriétaire commande et paie lui-même le contrôle, au forfait, quel qu'en soit le résultat, et reste libre de son organisme certificateur : l'additif Effinature HVE est ouvert à tout organisme qui remplit les conditions générales de licence de NORMATYS.

Qui fait quoi

Acteur	Rôle
NORMATYS	Édite les méthodes OpenNAT et leurs tables, tient le registre OpenNAT, publie le prix de la contribution
Biodiversity Standard Council	Comité scientifique et technique des référentiels NORMATYS : valide les méthodes, leurs conventions et leurs seuils
IRICE	Édite l'outil de calcul OpenNAT ; certifie selon Effinature et Effinature HVE ; n'émet aucun crédit, ne tient pas le registre, ne fixe aucun prix
Vérificateur tiers	Vérifie les gains d'un projet de crédits avant toute émission
Propriétaire	Gère le site selon son plan de gestion, commande et paie le contrôle
Contributeur ou acheteur	Finance l'entretien vérifié ou acquiert des crédits pour son propre usage

OpenNAT et les sites France Crédits Biodiversité

La loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte a créé les sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation agréés par l'État (articles L163-1 et suivants du code de l'environnement), dits sites France Crédits Biodiversité, qui servent notamment aux maîtres d'ouvrage soumis à une obligation de compensation. OpenNAT est un dispositif volontaire, distinct de ces sites : un crédit ou une contribution OpenNAT ne peut satisfaire une obligation de compensation, et une parcelle qui porte une unité d'un site agréé n'est pas éligible aux crédits OpenNAT.

Ressources

- Méthode, tables, moteur et documentation : github.com/normaxis-group/opennat
- Outil de calcul en ligne : opennat.irice-certification.com ; présentation : irice-certification.com/opennat
- Crédits biodiversité, la position de NORMATYS : normatys.org/credits-biodiversite
- Contribution de maintien, règles et modèles de contrat : normatys.org/contribution-de-maintien

Contact presse

IRICE, Espace Wagner, Bâtiment A2, 10 rue du Lieutenant Parayre, 13290 Aix-en-Provence · hello@irice-certification.com · 09 70 70 75 35 · irice-certification.com/espace-presse

Dispositif volontaire, distinct des sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation agréés, dits sites France Crédits Biodiversité (articles L163-1 et suivants du code de l'environnement). Ne peut satisfaire une obligation de compensation.